



Lettre du maire en juin 2023.

Au moment où j'écris ces lignes la météo ne nous gâte pas et le moins que l'on puisse dire c'est que ce mois de mai met à mal la sécheresse ! Espérons que le temps nous sera plus clément pour un mois de juin que j'annonce riche en évènements, surtout ne les manquez pas.

Le marché du printemps le samedi 3 juin.

La municipalité et le Comité des Fêtes, ont le plaisir de vous convier aux réjouissances festives du marché du Printemps. Celui de 2022 fut une vraie réussite. En 2023, il sera de la même veine. Venez nombreux vous distraire et vous amuser, des animations de qualité vous attendent. Profitez de cette belle occasion pour faire de nouvelles connaissances ou de nouveaux amis.

Un programme sympa :

17 h30 : Ouverture du marché de l'artisanat, place de Merris, avec de nombreux stands ;

19h30 : Un concert agrémentera votre fin après-midi ;

22h15 : vous en prendrez plein les yeux, feux d'artifice au stade.

Le tout avec buvette, friterie et barbecue.

La brocante le 17 juin de 8h à16h, Plaine sportive avec petite restauration sur place

Nous vous encourageons à venir nombreux chiner plaine sportive pour dénicher les bonnes affaires.

Les exposants sont attendus à partir de 7h, un parking leur est assuré. Coût 1€50 par mètre linéaire.

Renseignements et inscriptions : 06.60.97.39.11 et 06.03.44.62.07

Cérémonie de départ à la retraite de Madame Odile RICOUR

Le vendredi 30 juin 2023, une cérémonie sera organisée à 18h 30 en salle des fêtes pour le départ à la retraite de Madame Odile RICOUR qui depuis 1984 s'est occupée de nombreux petits merrisiens de la classe maternelle en tant qu'ATSEM.

Tous les parents d'élèves et élèves qui ont connu Madame Odile RICOUR et qui souhaiteraient se joindre aux cérémonies sont cordialement invités.

Si vous aimez les courses cyclistes :

- Du 22 au 25 juin 2023 un championnat de France de cyclisme sur route

Le jeudi 22 juin : départ d'Hazebrouck Place du Général de Gaulle à 13 h pour les femmes et à 14h 50 pour les hommes. Arrivée à Cassel, Grand place, respectivement vers 15 h et 17h30.

Le vendredi 23 juin : cyclo tourisme et Rando. Départ de St Jeans Cappel, Chemin Haut à 11h, arrivée à Cassel à 14h.

La rando passera à Merris rue de Bailleul, Breenack Straete et rue du Paradis.

Le samedi 24 juin, au départ d'Hazebrouck, Grand Place, pour une arrivée à Cassel

La course en ligne élite, 8h départ, arrivée à 12h30.

Course en ligne élite femme 13h55 départ, arrivée à 16h55.

Le dimanche 25 juin, course en ligne élite professionnel, départ d'hazebrouck à 11h arrivée à Cassel à 16h54.

- **Dimanche 11 juin 2023**

Le 7^{ème} brevet de cycles et VTT organisé par la municipalité de Sercus passera par Merris en matinée.

Autres nouvelles, nous vous informons :

- Que la commune a été reconnue en état de **catastrophe naturelle** au titre de la sécheresse du 01/04/2022 au 30/09/22 par arrêté n° NOR : IOME 2308745A du 3/04/2023 publié au JO le 03/05/2023. Vous disposez de 30 jours à partir de la date de publication de l'arrêté pour contacter votre assurance.
- De la tenue d'un **conseil municipal** le vendredi 9 juin à 18h30 pour désigner les trois délégués titulaires et les 3 suppléants élus parmi les membres du conseil municipal qui voteront le dimanche 24 septembre 2023 aux Elections Sénatoriales.
- D'une réunion sur le thème de la « **Fin de Vie** » organisée le jeudi 1^{er} juin à 18h30 Salle Paulette Deraedt rue Jean Mermoz à La Gorgue.
- Que pour des raisons de **sécurité** la commune a installé des barrières à la sortie du piétonnier qui longe l'école niveau 2 afin que tous les enfants empruntent le passage protégé.
- Que la toiture de la salle polyvalente à vocation sportive est en cours de réalisation ainsi que le coulage de la dalle des sanitaires, de la kitchenette et des salles de rangement.

Citoyenneté, nous vous rappelons :

- Que pour éviter les nuisances, **l'arrêté 2023-52 du 16 /05/2023** interdit le stationnement des poids lourds dans le village sur l'ensemble des voiries communales et départementales.
- Le code de la route s'applique au lotissement du Moulin, merci de respecter le sens de circulation, en particulier la sortie du lotissement pour la rue de Strazeele qui est interdite en face de l'école niveau 2.

Pour rappel l'arrêté 2014-67 stipule :

- Que les chiens doivent être promenés en laisse et leurs déjections ramassées dans toute la commune ainsi qu'au cimetière.
- Qu'il est interdit de tondre les dimanches et les jours fériés après 12 heures entre le 1^{er} mai et le 31 octobre.

Je vous souhaite de bonnes réjouissances, bien cordialement,
Votre maire, Yves DELFOLIE

